

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/02/2021

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINGUIN, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Kévin GENTREAU, Manuel ROBLIN et Jérôme MALADRY

Absent excusé : Monsieur Jimmy BARBARIT

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2020 qui se résument ainsi :

- Budget Lotissement :

- dépenses de fonctionnement	14 104.86 €
- recettes de fonctionnement	14 104.86 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en fonctionnement) **8 088.06€**

- dépenses d'investissement	14 104.86 €
- recettes d'investissement	14 104.86 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en investissement) **- 14 104.86€**

- Budget Commerce :

- dépenses de fonctionnement	73 195.56 €
- recettes de fonctionnement	71 096.84 €

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT **- 2 098.72 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en fonctionnement) **- 14 532.84€**

-dépenses d'investissement	166.00 €
- recettes d'investissement	138.00 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT **- 28.00 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en investissement) **93.48€**

Budget Principal :

- dépenses de fonctionnement	355 760.03 €
- recettes de fonctionnement	411 395.99 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT **55 635.96 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en fonctionnement) **136 481.23€**

- dépenses d'investissement	664 433.26 €
- recettes d'investissement	449 586.30 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT **-214 846.96 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en investissement) **114 767.98€**

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020

Considérant les opérations régulières, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion :

- Budget lotissement
 - budget Commerce
 - budget Principal
- } dressés pour l'exercice 2019 par M Landais, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Accord du Conseil Municipal.

MARCHE DE BALAYAGE

Quatre entreprises ont été consultées pour les prestations de balayage de la commune. Deux entreprises ont répondu :

- Atlantic Balayage de Saint Fulgent : 1 188,00€ HT (0,018€ le mètre linéaire)
- Entreprise ROUSSEAU des Sables d'Olonne : 16 060,00€ HT (0,24€ le mètre linéaire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider le devis de l'entreprise Atlantic Balayage qui prendra effet au 1^{er} Avril 2021 pour un montant de 1 188,00€ HT pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Questions diverses

- La commission des Impôts se réunira mercredi 3 mars 2021
- Chaque délégué aux commissions intercommunales a présenté le compte-rendu de la mise en place de leur commission.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 29 Mars 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 23 Février 2021.

Le Maire